



Le Conseil Economique Paroissial

- Vie du doyenné - L'équipe Pastorale et conseils -



Date de mise en ligne : mercredi 28 septembre 2022

Rôle du Conseil Economique Paroissial.(C.E.P.)

- 41-1) Le rôle du **CEP** est précisé par le Canon 537 : "*dans ce conseil, des laïcs apporteront leur aide au curé pour l'administration des biens de la paroisse*". Le **CEP** collaborera avec le curé **en coresponsabilité** pour l'administration de la paroisse.
- 41-2) le **CEP** avec le responsable pastoral qu'est le curé, est chargé :
 - - de la **recherche des ressources** nécessaires à la vie et à la mission de la paroisse, du diocèse et de l'Eglise universelle en vue de l'Évangélisation, le **CEP** doit particulièrement se sentir responsable du denier de l'église.
 - - de la **gestion des biens immobiliers** dont dispose la paroisse ; leurs charges, leur entretien et le contrôle des travaux, sous réserve de ce qui est dit à l'article 43-9 ci-après.
IL s'agit de biens communaux mis à la disposition (églises, presbytères), la responsabilité du **CEP** sera assurée en lien avec les autorités municipales et avec le le Conseil Économique Diocésain.
- 41-3) Le **CEP** porte **le souci de l'avenir matériel de la paroisse** (ou du groupe d'anciennes paroisses constituées en relais), **de la mission de l'Eglise** et donc **de l'esprit de partage** qui doit animer toute communauté chrétienne. Celle-ci, en effet, doit rester ouverte aux besoins de la paroisse, de l'Eglise diocésaine et universelle.
(*extrait du directoire pour les paroisses nouvelles du diocèse de Rodez*)

Sont membres de ce conseil :

- Jean-Louis BOURSINHAC - jeanlouis.boursinhac@wanadoo.fr
- Henri BENEZET - benezet.associes@gmail.com
- Jacques FABIÉ - jfabie@wanadoo.fr
- Jacqueline JULIEN - jacquinemf.julien@laposte.net
- Monique et Bernard RAINERO - monique.rainero@hotmail.fr